

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception pour 2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le rôle de perception des taxes et autres redevances municipales pour l'année 2022 a été complété et est déposé au bureau du secrétaire-trésorier à l'Hôtel de Ville, 700 de la rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC est aussi donné que les comptes de taxes seront été expédiés au plus tard le 13 janvier 2022. Toute personne n'ayant pas reçu son compte de taxes dans un délai raisonnable après cette date devra le réclamer à l'Hôtel de Ville.

Fait à Saint-Joseph-de-Sorel, ce 12^{ième} jour de janvier 2022.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier


Martin Valois, cpa, ca, oma